



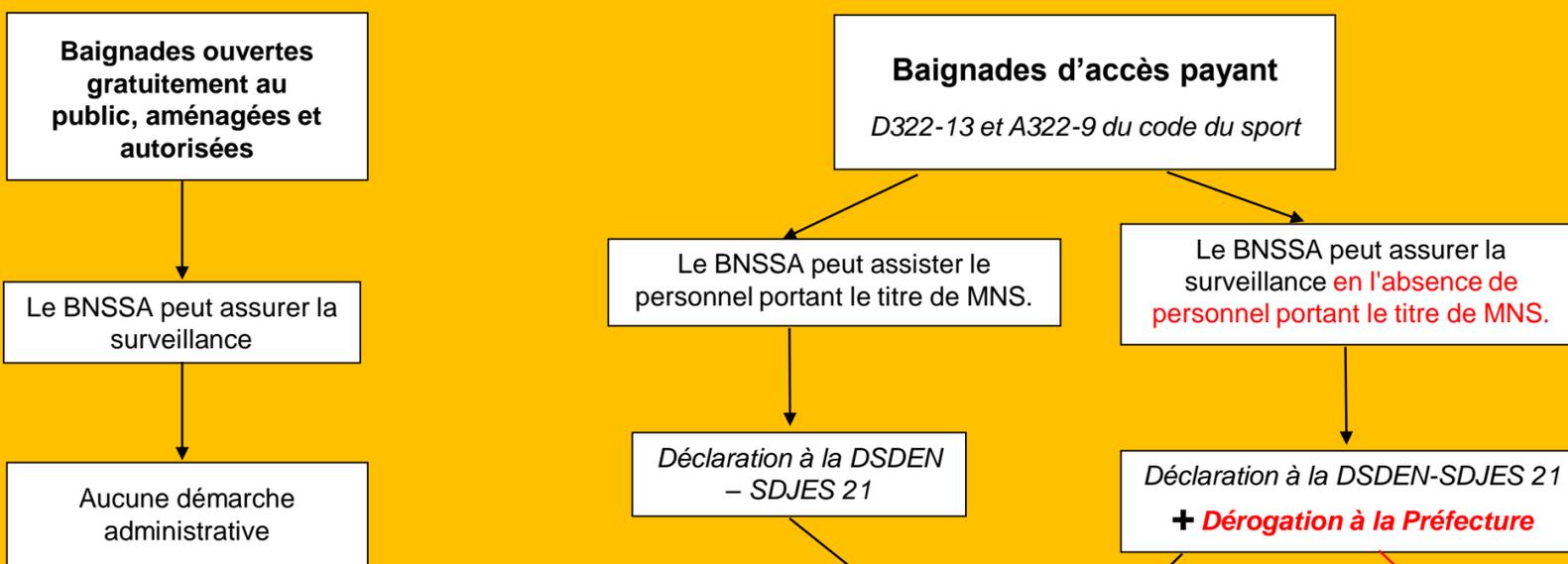
B.N.S.S.A.

Démarches liées aux déclarations et dérogations des BNSSA en Côte-d'Or.



Cadre d'application :

- **Surveillance** des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées.
- **Surveillance** de baignades d'accès payant comme assistant de personnes portant le titre de MNS dans les conditions prévues par les articles D 322-13 et D 322-14 du code du sport. **A l'exclusion de toute activité d'enseignement et d'entraînement de la natation**, sous réserve de la présentation du certificat d'aptitude à la surveillance et au sauvetage en cours de validité.



RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
 Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or

Contact DSDEN-SDJES 21 :
 Brigitte LANGEREUX
 03 45 62 75 90
 brigitte.langereux@ac-dijon.fr

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR
 Liberté, Égalité, Fraternité

Dérogation

Contact Préfecture de Côte-d'Or :
 Laetitia VAN-VAECK
 03 80 44 66 60
 laetitia.van-vaeck@cote-dor.gouv.fr

Demande de déclaration à renouveler tous les ans par le BNSSA.

Demande de dérogation à faire au moins 1 mois avant la date d'embauche par l'employeur.

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE DEMANDE

- 1 Photocopie de la carte nationale d'identité recto/verso en cours de validité.
- 2 Copie du BNSSA (certificat de révision tous les 5 ans si besoin) + copie du PSE1 (recyclage tous les ans)
- 3 Certificat médical (datant de moins de 3 mois dont le modèle est fixé à l'annexe III-9 du code du sport)
- 4 Justificatif de l'impossibilité pour l'exploitant de recruter du personnel titulaire du titre de M.N.S. (offre d'emploi, courrier d'organismes recruteurs ou formateurs comme Pôle Emploi, Fédération Nationale des MNS, association profession sport...)